

FLASH JURIDICTION UNIFIÉE DU BREVET EUROPÉEN

Décembre 2020 : Deux nouvelles actions viennent d’être formées devant la Cour constitutionnelle allemande à l’encontre de la loi de ratification sur la JUB

La cour constitutionnelle allemande a déjà rendu une décision à la suite d’une première action formée en août 2018. Selon la cour en effet, la loi de ratification était nulle car n’avait pas été votée par le Bundestag avec une majorité suffisante.

A la suite de cette décision, le parlement allemand a voté à une très large majorité une nouvelle loi de ratification, ce qui laissait augurer de la poursuite de la procédure de ratification de l’accord.

Ces deux nouvelles actions risquent de mettre à nouveau un frein au déroulement de la procédure de ratification en Allemagne, dans l’attente de la réaction de la Cour constitutionnelle.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de tout nouveau développement dans cette longue et complexe procédure de ratification.



Nous contacter :

Pour toute question, n’hésitez pas à contacter notre équipe.



Olivier Delprat

Associé
Conseil en Propriété Industrielle
Mandataire en Brevets Européens



Caroline Casalonga

Associé
Avocat à la Cour



Francis Zapalowicz

Associé
Conseil en Propriété Industrielle
Mandataire en Brevets Européens



Julien Thon

Associé
Conseil en Propriété Industrielle
Mandataire en Brevets Européens



Gwennaël Le Roy

Associé
Conseil en Propriété Industrielle
Mandataire en Brevets Européens



Virginie Martin-Charbonneau

Associé
Conseil en Propriété Industrielle
Mandataire en Brevets Européens



Jean-Baptiste Lecoer

Associé
Conseil en Propriété Industrielle
Mandataire en Brevets Européens

PARIS : 31 rue de Fleurus, 75006 Paris, France

Tel: +33 (0)1 45 61 94 64 - Fax: +33 (0)1 45 63 94 21 - E-Mail: paris@casalonga.com